

RE-INSCRIPTION PAR INTERNET

Vous devez au préalable vous acquitter de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus)

→L1 redoublant ←

- → L1 admis à s'inscrire en L2 ←
- → L2 admis à s'inscrire en L3 ←

① Vous avez validé votre année à la <u>1ère session</u>?

Inscrivez-vous sur internet:

Du 28 juin au 24 juillet 2022 à 12h - réouverture le 22 août 2022 à 14h



①bis Vous devez passer les examens de la <u>2^{ème} session</u>?

Après les résultats, inscrivez-vous sur internet.

Apres votre jury au 24 juillet 2022 à 12h - réouverture le 22 août 2022 à 14h



www.univ-angers.fr/ent/

authentification Idap (login/mot de passe)
Choisir l'onglet SCOLARITE PUIS INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

Si vous rencontrez des difficultés, adressez-vous à : scolarite.cholet@listes.univ-angers.fr RAPPEL : Le campus n'accueille aucun public sans rendez-vous.

Les dates de pré-entrée et rentrée seront consultables par le biais de ce lien dès que possible : http://www.univ-angers.fr/fr/acces-directs/facultes-et-instituts/campus-de-cholet/actualites.html

Le Campus de Cholet est fermé du 24/07/2022 au 22/08/2022 au matin



Campus de Cholet

LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR LES DOUBLE LICENCES

L'attestation d'acquittement de la CVEC (Contribution de la vie étudiante et de campus) ;
La photocopie de la NOTIFICATION DE BOURSES 2022/2023 recto-verso ;
En l'absence de ce document au moment de l'inscription, les droits d'inscription devront être RÉGLÉS DANS LEUR TOTALITÉ. Un remboursement sera effectué sur présentation de la notification définitive ;
Un chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Monsieur l'Agent Comptable de l'Université d'Angers » (montant donné à la fin de la saisie) ;
L'attestation d'assurance responsabilité civile + attestation d'assurance individuelle accident pour l'année en cours. Ces attestations doivent préciser que vous êtes couvert également en cas de stage en entreprise ;
Pour les étudiants étrangers : 1 photocopie de la carte de séjour + passeport.